



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée d'affaires juridiques

Décision n°2025_OR_172

**Banalisation de la journée Paul Sab'en
Fête pour les bénévoles et les
participants aux activités**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et
approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame
Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Considérant que le SCAS organise chaque année une journée festive à l'intention de l'ensemble des
personnels de l'université ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Banalisation de la journée du 17 juin 2025

La journée du mardi 17 juin 2025 est banalisée à l'intention :

- des bénévoles participants à l'organisation de Paul Sab' en fête.
- et des personnels participants aux activités de Paul Sab' en fête.

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à madame la
rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est affichée dans le bâtiment de
l'administration centrale sur le campus de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 11 avril 2025
Odile RAUZY

